

# Monde carcéral : le délit d'être femme

Autor(en): **Giauque, Stéphanie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[96] (2008)**

Heft 1523

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-284950>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Monde carcéral

## le délit d'être femme

Le rapport 2007 d'Amnesty International, ainsi que de diverses organisations de défense des droits humains, font état de violations généralisées et même systématisées dans différents Etats du Mexique – Chiapas, Oaxaca, Guerrero. Une grande majorité des femmes mexicaines sont victimes de violences physiques et psychiques et les discriminations liées au genre sont toujours très répandues. Les arrestations arbitraires, la torture et les procédures judiciaires inéquitables sont monnaie courante. L'institution pénitentiaire étant une reproduction miniature de la société extérieure, comprendre ce que pouvait être la vie des femmes détenues dans une institution faite par les hommes et pour les hommes, permet d'appréhender ces questions. *Enquête.*

Stéphanie Giaouque

Selon la Commission des droits humains du district fédéral de Mexico (CDHDF), les femmes ne sont le plus souvent pas directement coupables du crime dont elles sont accusées, mais complices d'un homme. Elles ont par exemple accepté d'aider leur fils, leur amant, leur époux en cachant de la drogue; en se portant coupable pour l'argent que leur chef a volé dans la caisse du magasin où elles travaillent, etc. Les violences physiques et psychologiques dont elles ont été victimes au sein de la sphère privée peuvent également les conduire à commettre des actes criminels. En plus de l'emprisonnement pour motifs affectifs, l'intégration et la survie de la famille expliquent de nombreux actes déviants. Au Mexique, le vol représente 41,7% des actes criminels commis par les femmes. Lors du jugement, les éléments socio-contextuels ainsi que les rapports de pouvoir liés au genre ne sont pas pris en compte. Les femmes condamnées sont en outre stigmatisées par leur entourage qui les considère comme des «mauvaises femmes» et des «mauvaises mères». Elles sont alors le plus souvent répudiées par leur famille et séparées de leurs enfants. Ces femmes peuvent être considérées comme prisonnières politiques au sens qu'elles sont prisonnières du système patriarcal qui se dissimule derrière des mécanismes subtils de domination.

### *Jeux de pouvoir entre femmes*

Après avoir été soumises à l'arbitraire patriarcal du système judiciaire mexicain, les détenues sont alors confrontées aux violences du personnel pénitentiaire. Le plus souvent, les gardiennes utilisent leur pouvoir de contrôle comme arme de domination sur les prisonnières. Il n'est pas rare qu'elles leur infligent des tortures physiques et psychologiques, les privent de visites alors que celles-ci sont déjà rares, les battent ou parfois les déplacent dans le quartier des hommes de la prison, ce qui fragilise encore davantage les femmes et peut les conduire à la prostitution et au trafic de drogue. Les surveillantes atomisent les femmes ou incitent la création de groupes rivaux en favorisant certaines prisonnières au détriment d'autres, en attisant les jalousies et les rumeurs. Les matrones abusent du pouvoir et de la violence dont elles sont elles-mêmes victimes en tant que femmes au sein de la prison.

### *Droits fondamentaux violés*

Au Mexique, le nombre de femmes incarcérées représente 5% de la totalité de la population carcérale. Ceci ne justifie par pour autant que dans tout le pays, il n'existe que dix centres pénitentiaires exclusivement féminins. La majorité des prisonnières mexicaines vivent donc dans un quartier féminin à l'intérieur d'une prison d'hommes quant elles ne vivent pas dans un quartier mixte. Les établissements pénitentiaires, même si exclusivement féminins, ne sont pas adaptés aux femmes et à leurs besoins et cela d'autant plus si elles y vivent avec leurs enfants. Selon le collectif de soutien aux prisonniers-ères politiques IK, dans certaines prisons, les cellules sont organisées sous forme de grands dortoirs ou toutes les détenues, emprisonnées pour vol ou pour assassinat, souffrant de maladies psychiatriques ou non, cohabitent avec leurs enfants. Il n'existe pas de programme d'animation et de formation spécifiquement conçus pour les prisonnières et lorsqu'ils le sont, leur contenu est infantilisant. Les détenues n'ont accès qu'à des formations et à des emplois – couture, broderie, etc. – qui ne leur permettent pas l'accès à de nouvelles compétences, ni à une valorisation de leurs qualifications. Les services médicaux ne sont pas adaptés aux besoins des femmes, ni des enfants; les gynécologues sont rares, les médicaments non appropriés, les locaux parfois partagés avec les hommes. Elles n'ont aucun droit sur leurs enfants, autant au niveau de la garde – les enfants leur sont retirés vers l'âge de 4 ans – que de l'éducation. Ainsi, en plus d'être privées de leur liberté, les femmes incarcérées dans les prisons mexicaines se voient retirer leurs droits les plus fondamentaux.

*Pour plus d'informations :*

[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org) / [www.cd hdf.org.mx](http://www.cd hdf.org.mx) / [www.mu jeresylasexta.org](http://www.mu jeresylasexta.org)  
/ [www.peacewatch.ch](http://www.peacewatch.ch)